pour ne pas tenir plus longtemps la foule sous la pluie.

En des discours brefs, nerveux, les orateurs exposent à grands traits les revendications de la classe ouvrière.

L'ordre du jour

SALENGRO donne lecture de l'ordre du jour :

« Les 12.000 travailleurs qui ont pris part à la grandiose manifestation, réclament l'augmentation des retraites des mineurs, protestent contre l'impôt sur les salaires inférieurs à 10.000 francs ;

« Ils font serment de demeurer fidèles à leur formule : « Pas un sou de moins ; pas une minute de plus » ;

« Ils envoient leur salut aux emprisonnés politiques et syndicalistes ;

« Ils réclament la libération de Marty et des victimes des conseils de guerre ;

« Ils font serment de se grouper dans leurs organisations de classe pour abattre le capitalisme et se séparent aux cris de : A bas la guerre ! Vive Marty ; Vive l'union ouvrière ! Vive la seule République, la République sociale ! »

Cet ordre du jour est voté par acclamations.

Puis la foule se disperse au chant de l'« Internationale ».

Dans les centres belges, les travailleurs ont par milliers protesté contre le fascisme issu de la bourgeoisie.

Bruxelles, 26. — *(De notre correspondant particulier).* — La classe ouvrière belge a manifesté fier pour le maintien de la journée de huit heures, contre la vie chère et contre la guerre.

Vingt-deux manifestations se sont déroulées dans les différents centres. Quinze mille personnes, à Bruxelles, vingt-mille à Liège, trente mille dans le Borinage, trente-cinq mille à La Louvière, quinze mille à Gand, etc... ont participé aux meetings organisés dans toute la Belgique. Ces manifestations ont pour but de protester contre le mouvement fasciste dont certains éléments de la bourgeoisie voudraient se faire les instigateurs. Mais comme l'a dit au meeting de Bruxelles Wauters, l'ancien ministre du Travail : « Si la bourgeoisie essaie de la violence, la classe ouvrière lui répondra par la violence. »

Cete déclaration a été saluée par une ovation de la foule.

Un ouvrier refusa de payer l'impôt sur les salaires

Cela donna lieu à une grande manifestation

Versailles, 26. — Les membres du comité de résistance contre l'impôt sur les salaires se sont rendus ce matin devant le domicile d'un de leurs camarades, nommé Fortin, 71, Grand'Rue, à Chaville, dont, en raison de son refus de payer ses impôts, les meubles devaient être saisis aujourd'hui.

La saisie n'a pas eu lieu et les manifestants ont arboré à une des fenêtres de leur camarade divers drapeaux syndicalistes, ainsi qu'un mannequin représentant le ministre des Finances.

A l'issue de cette manifestation, les membres du comité ont tenu une réunion dans une salle voisine pour protester contre l'impôt sur les salaires.

Centimes additionnels

Paris, 26. — Le Département du Nord est autorisé à s'imposer en 1923, 74 centimes 26 centièmes, en vue des dépenses annuelles et permanentes.

Un suicide sans précédent

Caen, 26. — Très affecté par la mort de sa femme, Louis Lemasson, cultivateur à Bouvillers (Calvados), s'est rendu près de la tombe de son épouse, y a installé une chaise et, s'étant assis, a avalé une pomme cuite remplie de strychine. Il est mort après une heure de souffrances.

Chronique des Dommages de guerre

L'ENREGISTREMENT des ACTES de CESSION

Léon ESCOFFIER, député du Nord, a demandé à M. le Ministre des Finances si un acte constatant la seule cession d'indemnité de dommages de guerre doit être établi sur papier timbré et soumis au droit d'enregistrement de 1 pour cent sur la valeur de la perte subie, lorsque la cession n'a pas été préalablement autorisée en justice, mais dont l'autorisation doit être ultérieurement demandée, ou si l'acte doit être visé pour timbre et enregistré en débet et renvoyé pour surveillance au bureau des actes judiciaires.

Le Ministre a répondu :

« Si, comme il paraît résulter du texte de la question posée par l'honorable député, il s'agit d'une cession d'indemnité liquidée, l'acte qui la constate est exempt du droit et de la formalité de l'enregistrement par application de l'article 70, paragraphe 3, de la loi du 22 frimaire an VII; mais il reste soumis au timbre, selon le droit commun, à défaut de disposition spéciale à cet égard.

S'il s'agit, au contraire, d'une cession de droit à indemnité (indemnité non encore liquidée), il résulte des travaux préparatoires de la loi du 18 juillet 1922, ainsi que des dispositions combinées des alinéas 11 et 12 de l'article 2 de cette loi, que la double formalité ne peut qu'être donnée gratis lorsque le contrat ne contient pas d'autres éléments que le droit à indemnité; en pareil cas, il va de soi que le renvoi, pour surveillance au bureau des actes judiciaires est inutile ».

COEFFICIENTS DIFFÉRENTIELS

Un différend était survenu entre la Coopérative de Reconstruction d'Orchies et les entrepreneurs avec lesquels elle avait passé marché sur la base d'un coefficient qui n'avait pas été admis par la Commission cantonale d'Orchies.

Pour résoudre ce différend, Léon Escoffier député du Nord, est intervenu auprès du Ministre des Régions Libérées qui lui a répondu en ces termes :

« Vous avez bien voulu me signaler les conditions dans lesquelles, au mois de mars dernier, la Société Coopérative de Reconstruction d'Orchies a passé divers marchés, avec des entrepreneurs de la région.

« Des difficultés s'étant élevées entre les entrepreneurs et la société pour l'exécution de ces marchés, par suite de la baisse du coefficient de base adopté par le Comité Technique du Nord, vous me demandez d'intervenir afin de permettre à la Coopérative de tenir ses engagements contractuels et d'empêcher ainsi l'arrêt des travaux.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'après un nouvel examen de la situation et suivant le désir que vous m'aviez exprimé, j'ai prié M. le Préfet du Nord de donner les instructions nécessaires à l'agent administratif accrédité près la Commission cantonale d'Orchies, afin que les prix du marché forfaitaire soient admis, en principe, dans les valuations à intervenir.

« Il me paraît, en effet, que, dans l'hypothèse d'un marché forfaitaire, les prix de base pour l'évaluation doivent être en règle générale, ceux du marché.

« Dans l'espèce particulière, on ne peut pas semble-t-il, opposer aux entrepreneurs et à la coopérative le même barème d'avril du Comité technique, parce que, d'une part, ce barème a été établi postérieurement à la passation du marché et parce que, d'autre part, les barèmes ne sont connus en fait des intéressés qu'au bout d'un certain temps.

« Toutefois, et sous réserve d'appel devant le tribunal des dommages de guerre, la liberté de la commission reste entière pour apprécier la situation que vous m'avez signalée ».

Pour le Personnel des Arts et Métiers

SAINT-VENANT A OBTENU UNE MODIFICATION au REGIME des RETRAITES

Au cours de la discussion à la Chambre du Budget de l'Enseignement Technique, sur intervention de notre ami SAINT-VENANT, M. EVEN confirma ce qui suit et qui donnera satisfaction au personnel des Arts et Métiers, y compris les manœuvres.

Ce beau résultat n'a été obtenu que grâce à l'insistance et à la persévérance de SAINT-VENANT, qui a reçu du sous-secrétaire d'Etat de l'Enseignement technique, la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'ainsi que M. EVEN l'indique dans son rapport sur le budget de l'Enseignement Technique, il suffit d'un Décret pour modifier le régime des retraites du personnel, des ouvriers et contremaîtres des Ecoles Nationales Techniques.

« Le projet de Décret préparé par mon Administration ayant donné lieu à des observations du Ministère du Travail, un second projet est en cours de préparation et sera soumis, très prochainement, au contreseing du Ministre du Travail, ainsi qu'au Ministre des Finances.

« Je crois devoir, toutefois, appeler votre attention sur les dispositions contenues dans ce deuxième projet.

« Les versements effectués par le personnel dont il s'agit, ainsi que la subvention de l'Etat, seraient fixés à 5 % des salaires.

« Les sommes versées au compte des intéressés à la Caisse des Retraites pour la Vieillesse s'élèveraient, ainsi au total de 10 % *de leurs émoluments annuels.*

« Ces sommes paraissent suffisantes pour leur constituer dans l'avenir une retraite supérieure aux minima fixés par la loi du 21 Octobre 1919 en faveur des ouvriers des établissements industriels de l'Etat. Néanmoins, M. le Ministre des Finances s'est refusé à faire bénéficier le personnel dont il s'agit des dispositions de la dite loi.

« Dans ces conditions, je ne pourrais que demander dans le décret fixant le nouveau régime de retraite applicable au personnel ouvrier des écoles nationales techniques, l'attribution, à ce personnel, des minimums de retraite prévus pour le personnel auxiliaire des lycées et collèges.

« Ces minimums sont de 1.200 fr. pour les hommes et 600 fr. pour les femmes.

« Les conditions qui donnent droit à leur attribution sont :

Pour les hommes : 30 ans de services et 60 ans d'âge ;

Pour les femmes : 30 ans de services et 55 ans d'âge. »

QUELQUES EXEMPLES

Taux moyens des retraites auxquelles pourraient prétendre les contremaîtres des Ecoles Nationales Professionnelles et les ouvriers des Ecoles Nationales d'Arts et Métier.

Ces taux sont établis en prenant comme base :

1. les traitements ou salaires moyens actuels ;

2. des versements à capital aliéné à la Caisse des retraites s'élevant au total à 10 % des traitements ou salaires et se décomposant comme suit :

Versement du personnel intéressé : 5 %.

Subvention de l'Etat : 5 %.

a) Contremaîtres des Ecoles Nationales Professionnelles. — Traitement moyen : 6.925.

1er versement à l'âge de 29-30 ans.

Retraite à 60 ans : 6. 703 fr. 40.

b) Ouvriers des Ecoles Nationales d'Arts et Métiers. — Les traitements moyens varient suivant les catégories d'ouvriers, ouvriers instructeurs, ouvriers et manœuvres.

1. Ouvriers instructeurs :

Salaire moyen : 6.500 francs.

1er versement à l'âge de 29-30 ans.

Retraite à 60 ans : 6.292 francs.

2. Ouvriers :

Salaire moyen : 6.000 francs.

1er versement à l'âge de 29-30 ans.

Retraite à 60 ans : 5.808 francs.

3. Manœuvres :

Salaire moyen : 5.000 francs.

1er versement à l'âge de 29-30 ans.

Retraite à 60 ans : 4.840 francs.

Qui donc assassina la petite dactylo ?

Nogent-le-Rotrou, 26. — Dans la nuit du 6 au 7 mai dernier, Suzanne Fréon, dactylo, était tuée d'un coup de revolver, rue des Viennes, pendant que son futur fiancé, Eugène Denoual, rentrait chez son beau-frère la tête ensanglantée par suite de blessures faites par une ou deux balles de revolver.

Eugène Denoual fut mis en état d'arrestation comme auteur présumé de l'assassinat de la dactylo et incarcéré à la maison d'arrêt. M. Marchadier, expert au Mans et le docteur Paul, médecin légiste, furent chargés d'établir si Eugène Denoual avait pu se tirer lui-même les coups de revolver ; les conclusions des experts étant contradictoires, l'inculpé fut mis en liberté provisoire le 28 août.

Aucune lumière ne s'était faite depuis cette date sur ce crime resté mystérieux, ordonnance de non-lieu vient d'être rendue concernant Denoual.

Des modifications au Code d'Instruction criminelle

UNE PROPOSITION DE LOI D'ESCOFFIER

Une proposition de loi vient d'être présentée par Léon Escoffier, député du Nord, pour compléter les articles 228 et 236 du Code d'instruction Criminelle.

En voici l'exposé des motifs : Dans l'esprit du législateur, la loi du 8 décembre 1897 était un texte général, une partie détachée, pour raison d'urgence, d'un code d'instruction criminelle nouveau.

La pratique judiciaire a fait de cette loi une interprétation restrictive, en la considérant comme une taxe d'exception.

Non seulement, elle l'a écarté devant la Chambre des mises en accusation, mais elle s'est refusée à l'appliquer dans les hypothèses des articles 228 et 236 du Code d'instruction criminelle, lorsque cette Chambre des Mises confie un information à l'un de ses membres ou à un juge d'instruction.

Il y a lieu de modifier cet état de choses.

Les garanties données à la défense sont suffisamment réduites par la multiplication des expertises et l'extension du rôle de la police judiciaire pour que ce minimum soit en toutes circonstances assuré aux individus.

Il y a donc lieu de préciser la pensée du Législateur de 1897, en complétant les articles 228 et 236 du code

Une Société de Belges-Wallons

Les Belges Wallons, résidant en France, sont invités à s'adresser au secrétariat général du Comité Franco-Wallon de Paris, 12, cité de Trévise, Paris (IXe), pour recevoir une communication qui les intéresse, les Wallons habitant la France ayant décidé de se grouper en une vaste union.

LA RECONSTRUCTION DE LILLE

Où en est le relèvement des édifices communaux

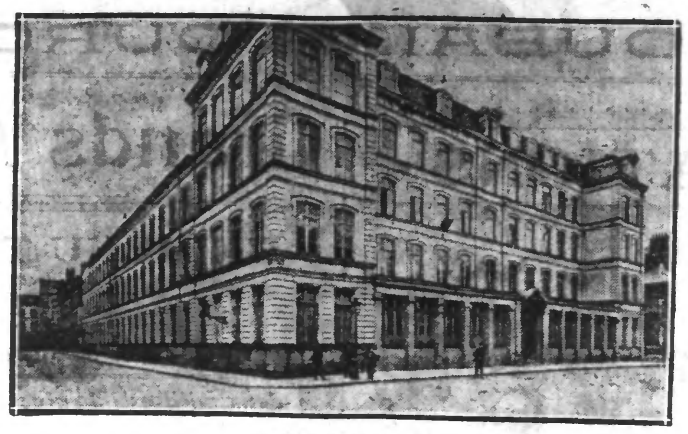

LE LYCEE FENELON

I

Où en est la reconstruction de Lille ?

Beaucoup de Lillois, et surtout d'étrangers de passage dans la Capitale des Flandres, se demandent en voyant les trop nombreuses ruines qui bordent encore nos rues, si rien n'a été fait pour rendre à la plus grande cité du Nord son bel aspect d'antan. On s'étonne, en effet, de la lenteur avec laquelle renaissent des ruines les maisons nouvelles, les bâtiments nouveaux, et du temps qu'il faut ou qu'il a fallu, pour effacer notamment sur les édifices publics les traces de la guerre.

L'œuvre à réaliser était considérable dans son ensemble.

On ne peut raisonnablement et sans parti pris le contester.

Quatre ans après la cessation des hostilités, nous avons voulu jeter un coup d'œil sur le passé et examiner impartialement, dans une série d'articles, ce qui a été fait pour reconstruire la ville, les travaux en cours, et ce qu'il reste à faire pour que Lille-Capitale soit relevée à son état d'avant-guerre.

On a beaucoup parlé des transformations profondes envisagées pour faire de la vieille citadelle une cité moderne, digne du grand département du Nord.

Nous laisserons de côté ce domaine de l'avenir et nous nous bornerons à parler des réalisations immédiates.

Où en est, tout d'abord, la reconstruction des édifices publics ?

Les Ecoles

Dans l'exécution de son programme de travaux, la Municipalité lilloise a jugé utile de procéder par ordre d'urgence.

En tout premier lieu, elle s'est donc occupée de la réfection et de la restauration des écoles publiques. Lille possède plus de 80 écoles primaires et primaires supérieures qui avaient toutes plus ou moins souffert de la guerre.

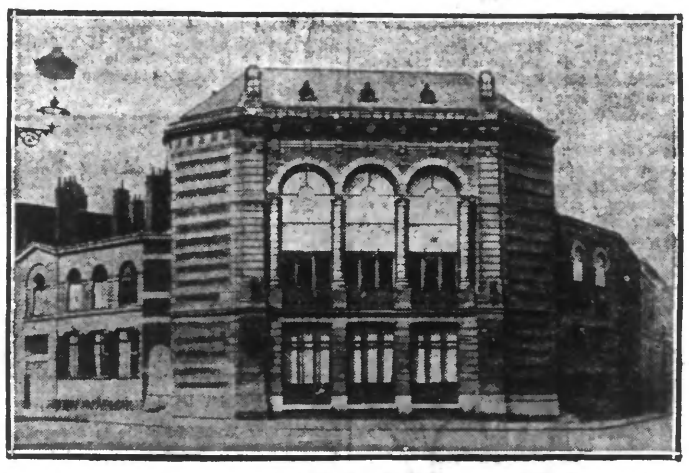

LE CONSERVATOIRE

On effectua d'abord les réparations extérieures, réfection des toitures, des vitres, des préaux, puis on s'occupa des réparations intérieures, travaux de remise en état du mobilier, de peinture, etc...

Conjointement à la reconstruction des écoles, on comprit dans le même programme la réfection des postes de police, de pompiers, les crèches municipales et les cantines scolaires.

L'Ecole ménagère de la rue de Thionville fut remise en état.

L'école **Baggio** fut agrandie d'un atelier de menuiserie et d'une annexe qui, installée rue des Sarrazins, abrite maintenant l'Office d'orientation professionnelle.

Le **Conservatoire** et l'**Ecole des Beaux-Arts** furent remis à leur état d'avant-guerre.

L'exécution de ces travaux n'absorba pas moins de 700.000 fr. cette année pour les réparations extérieures et 400.000 fr. pour les réfections intérieures.

Des écoles publiques, seul le groupe scolaire de **Moulins-Lille** avait été complètement détruit par les faits de guerre.

Les travaux de réfection des huit classes qu'il comprenait, réservées aux garçons et aux filles, viennent d'être amorcés.

L'école sera agrandie, pourvue du chauffage central et du confort moderne.

On avait l'intention d'y installer des bains douches, mais l'Etat ayant refusé sa participation à la dépense, les projets ont dû être remaniés. Néanmoins, on a toutes raisons de croire que le groupe reconstruit pourra être réouvert le 1er Octobre prochain.

De toutes les écoles de Lille, seule l'école maternelle de la rue du **Bourdiau** ne sera pas relevée à son ancien emplacement.

Le terrain sur lequel elle était construite étant frappé d'expropriation, on devra la réédifier sur un autre point de la ville, dès qu'auront été définitivement approuvés les nouveaux plans d'alignement.

Les Lycées et les Facultés

Dans les Lycées et Facultés, la Municipalité fit procéder également à des travaux importants.

Parmi ces établissements, le Lycée **Faidherbe** était sans contredit le plus atteint.

Incendié en partie, on ne pouvait le relever sans abattre ses ruines. Les travaux de démolition ont été entrepris et menés avec activité.

Le lycée étant frappé d'alignement pour l'élargissement prévu du Boulevard Carnot, on ne pourra le reconstruire sur les plans d'avant-guerre ; néanmoins, pour permettre d'abriter ses élèves, on va faire construire six classes provisoires sur l'emplacement des anciennes ruines. Des travaux ont déjà été exécutés à ce lycée pour une somme de 400.000 fr. Il reste à améliorer l'aménagement des dortoirs et des classes, ce à quoi on va procéder incessamment.

Le lycée **Fénelon** est complètement remis à son état d'avant guerre, les travaux de réfection des dortoirs et des classes étant terminés. La ville de Lille a fait exécuter, en outre, la remise en état complète de l'extérieur de la **Maison des Etudiants**.

Les Facultés sont placées sous un régime spécial ; néanmoins, la ville doit participer aux travaux dans une mesure déterminée. A la **Faculté de Médecine**, les gros travaux de réparations sont presque terminés. On va commencer sous peu la réfection de l'amphithéâtre et des laboratoires. Les travaux sont pour ainsi dire achevés également à la **Faculté des Sciences**, place Philippe-le-Bon, à l'**Institut des Sciences Naturelles** et à l'**Institut de Physique**, où il ne reste que les travaux extérieurs de peinture à exécuter.

Les travaux de réfection vont être terminés à l'**Institut de Chimie** ; ils sont en cours à l'**Institut Pasteur**.

A la **Faculté de Droit et des Lettres**, on n'a encore exécuté que les plus gros travaux de réparations urgentes, mais un projet de réfection complète est à l'étude et sera réalisé complètement l'an prochain.

Atteint par plusieurs obus de gros calibre, et détruit partiellement, l'Hôtel académique comptait parmi les édifices les plus endommagés de la ville. Des travaux urgents ont été exécutés pendant la guerre, mais il reste encore beaucoup à faire. Le projet de reconstruction est maintenant établi, l'adjudication aura lieu prochainement et les travaux seront amorcés dès les premiers jours du printemps.

L'œuvre de reconstruction des écoles, lycées et facultés n'est pas encore achevée, mais l'**an prochain marquera certainement la fin des travaux et la remise en état complète de tous les locaux servant à l'enseignement.** Où en sont les travaux de relèvement et de réparation des autres édifices communaux ? C'est ce que nous examinerons dans un prochain article. — M. P.

EN DEUX LIGNES

Le Havre. — 31 non-lieux viennent d'être rendus concernant les affaires relatives aux grèves.

Epinal. — Dans les w.-c. du train, on a trouvé le cadavre du maçon Mauffray, suicidé (revolver).

Bordeaux. — Aveugle depuis 10 ans, Mme Marival, 45 ans, s'est tranché la gorge. Décédée.

Paris. — La Cour de Cass. a annulé l'arrêt condamn. à mort le parr. Duveau, de la Sarthe.

Chicago. — Le « beau » Janus, mill., a été assass. dans son garage. Une femme est recherc.

New-York. — M. Paderewski donnera 60 concerts de pianos à raison de 60.000 fr. l'un.

— Les articles inter. de M. Lloyd George lui seraient payés 60.000 fr. environ.

Berlin. — La grève des 4.500 employés au transport du charbon va priver Berlin de comb.

— M. Muller, Min. de l'Aliment., démissionne et sera remplacé probabl. par son prédécesseur.

Los Angeles. — On annonce les fiançailles de Charlot avec la Polonaise Pola Negri.

Dublin. — Dep. 20 j., Miss Mac Sweeney a cessé de mang. Sa sœur, alitée à la porte de la pris.

Paris. — M. Macarez, député du Nord, a été nommé memb. du Conseil sup. de l'Agriculture.

Belgrade. — 64 cercueils de soldats français *décédés en Serbie, sont partis pour être rapatriés*

New-Mexico. — Explosion dans une mine d'anthracite. 7 mineurs tués ; 30 blessés.

Paris. — L'Union des Sociétés de Gymnastique de France a tenu son 88e Congrès annuel.

Riga. — Tchitchérine arrivera à Lausanne mercr. ou jeudi, accompagné de 17 délégués.

Berlin. — Le syndicat des acteurs a proclamé la grève. Des théâtres ont fermé leurs portes.

Rodez. — Mme Andrieu vient de mourir à l'âge de 102 ans.

Berlin. — Les traitements des fonctionnaires vont être augmentés de 48 %.

Strasbourg. — Le Min. du Travail a présidé le Congrès de la C. G. de l'Artisanat français.

Amiens. — M. G. Vidal a présidé l'inaug. du monument au sénateur-maire Fiquet.

Le temps d'aujourd'hui

PLUVIEUX

Ciel couvert avec pluie suivie de quelques éclaircies avec encore des averses locales. Vents de nord-ouest de 10 à 12 mètres.

La Journée Sportive

Football-Association

Match interrégion

Les Nordistes ont battu les Normands par 3 buts à 2

Dans le but d'obtenir la meilleure équipe représentative de France, la Fédération Française de Football-Association a fait disputer une série de match interrégionaux. L'un de ceux-ci s'est déroulé hier après-midi à Tourcoing, sur le terrain, nouvellement aménagé de l'Union Sportive Tourquennoise.

Malgré le mauvais temps, plus de six mille spectateurs assistèrent à cette partie qui fut intéressante à suivre, bien que le terrain rendu glissant par la pluie nuisit à la beauté du jeu.

Dans l'ensemble, la rencontre fut plutôt à l'avantage des Nordistes qui dominèrent dans la seconde mi-temps après avoir fait jeu égal dans la première.

LA PARTIE ET LES EQUIPES

En l'absence de l'arbitre officiel, ce fut M. Quittemel qui tint le sifflet. A son appel, les équipes suivantes s'alignèrent sur le terrain.

Normandie (maillot rouge). — But : Avenel (B.F.C.); arrières, Clément (B.F.C.), Demeilliez (F.C.R.) ; demis, Handue (B.F.C.), Hérubel (F.C.R.), Blaisot (F.C.R.) ; avants, Renault (F.C.R.), Accard (H.A.C.), Bachelet (F.C.R.), Boulanger B.F.C.), Duval (S.H.).

Nord (maillot blanc). — But, Dumortier (R.C.R.) ; arrières, Mathieu (R.C.R.), Depaepe (U.S.T.) ; demis, Wulfaert (U.S.T.), Gravelines (O.L.), Droulez (S.R.) ; avants, Dubly (R.C.R.), Parsy (U.S.T.), Cocheteux (R.C.R.), Wattinne (R.C.R.), Bourdin (R.C.A.).

Les Normands gagnèrent le toss et s'installèrent le dos au vent, de suite une « main » contre le Nord fut sifflée. Rouen tenta le but mais la balle passa au-dessus. Pendant un moment, le jeu fut vite malgré les nombreuses glissades des joueurs et le ballon alla d'un camp à l'autre. A la suite d'une attaque de Rouen et d'un loupé de Depaepe les « rouges » obtinrent deux corners, qui furent bottés derrrière. Le Nord attaqua à son tour et Cocheteux puis Parsy tentèrent le but qu'Avenel dégagea en corner.

A ce moment le jeu fut arrêté un instant, l'arbitre officiel, M. Balway prenant la place de M. Quittemel.

L'on remit en jeu et les Nordistes attaquèrent par Dubly qui obtint deux corners, quoique bien bottés ceux-ci ne donnèrent pas de résultats. Puis ce fut au tour des Normands de partir à l'attaque. Ils obtinrent à leur tour deux corners successifs, au cours du dernier, alors que Dumortier était à terre Bachelet envoya le ballon dans les filets Nordistes ; il y avait 25 minutes de jeu.

Dès la remise en jeu, Rouen attaqua, mais la défense du Nord ne laissa rien passer et dégagea sur Bourdin qui se distingua chaque fois qu'il eut la balle.

A la suite d'un coup franc pour les «blancs» Wattinne, en possession de la balle, marqua un fort joli but à 20 mètres. Emoustillé par ce but les Normands réagirent et attaquèrent énergiquement. Sur une attaque, un corner leur fut accordé et Boulanger marqua un second but

Le repos arriva peu après.

A la reprise, on assista à une belle démonstration de football de la part de l'équipe du Nord, qui domina pendant un quart d'heure. Puis, les Rouennais réagirent et dominèrent à leur tour. Le Nord se défendit bien et sur un dégagement la balle arriva à Gravelines qui ouvrit le jeu sur Parsy. Celui-ci passa à Cocheteux, qui, d'un shoot éclair, trompa le portier Normand.

Quelques minutes après, Dubly descendit le long de la touche et centra une balle que Bourdin reprit et expédia dans le but d'Avenel. A partir de ce moment, les Nordistes qui dominèrent, firent un jeu plein d'ardeur afin d'augmenter leur score, mais la fin arriva sans changement.

CONSIDERATIONS

Le Nord n'a pas présenté sa meilleure équipe, il y avait des remplaçants qui, bien que courageux, ne firent pas oublier les titulaires, comme nous l'avions prévu. Depaepe fut un trou dans l'équipe, il loupa trop souvent et ne se trouva pas toujours à sa place. Dumortier au but, fit une partie convenable. Mathieu fut excellent et toujours sûr. Droulez fut brouillon mais courageux. Gravelines fit une seconde mi-temps supérieure à la première, c'est toujours un excellent joueur et un admirable distributeur de jeu. Nulfaert fit une bonne partie, mais a le tort d'abuser de coups défendus.

La ligne d'avant, en général, fut trop personnelle. Bourdin fit de belles choses quand il eut la balle, il ne l'eut malheureusement pas souvnt, le trio du centre était composé d'excellents shooteurs, mais trop personnels, ils se firent boucler par les rapides arrières Normands.

Dubly, à l'aile gauche, est toujours agréable à voir jouer, il eut le tort de ne pas centrer avec des shooteurs, comme il en avait à sa droite ; il n'y avait pas d'autre tactique.

L'équipe Normande, au contraire, se présenta homogène, bien soudée et n'ayant aucun trou ; le meilleur d'entre eux fut le keeper Avenel. Pour le reste du team, seul Coquin, du F. C. Rouen, aurait pu avantageusement remplacé Clément, qui nous a paru un peu faible. D. D.

MATCHES AMICAUX

A ROUBAIX. — Excelsior-Club de Tourcoing (1) a battu le Racing-Club de Roubaix (mixte) par 3 buts à 0.

A BOULOGNE. — L'Union Sportive Boulonnaise (1) a battu le Sporting-Club Fivois (1) par 5 buts à 0.

A DUNKERQUE. — L'Union Sportive Dunkerque-Malo (1) a battu le Sporting-Club Tourquennois (1) par 6 buts à 0. Z.

A CAUDRY. — Le Star-Club de Caudry et le 1er R. I. ont fait match nul, un à un.

RESULTATS DIVERS

S. C. Fivois (2) a battu F. C. S. Roubaix (2) forfait.

S. C. F. (3) a battu F. C. S. R. (3) forfait.

S. C. F. (4) a battu I. C. A. M. (2) par 3 à 2.

S. C. F. (6) a battu O. Marcq (3) par 2 à 1.

A. Musset (1) a battu S. C. F. (7) par 1 à 0.

S. C. F. (juniors) a battu O. Marcq (4) par 4 à 0

O. L. (2) a battu C. A. D. Roubaix (2) forfait.

O. L. (3) a battu C. A. D. R. (3) par 8 à 0.

O. L. (juniors) a battu R. C. Arras (juniors) par 2 à 0.

O. L. (4) a battu U. S. Ronchin (2) par 3 à 1.

O. L. (5) eu U. S. Dunkerque-Malo (2) nul 2 à 2

O. L. (6) a battu A. S. Gadz'Arts (3) 8 à 0.

O. L. (7) et J. A. Armentières (mixte) nul 1 à 1.

O. L. (juniors B) a battu R. C. Roubaix (juniors B) forfait.

O. L. (1 B) a battu Denain A. C. (1) par 3 à 0.

U. S. D. Malo (Hirondelles) et U. S. D. (mixte) nul 1 à 1.

LES RENCONTRES DE PARIS

Les matches de Football-Association comptant pour les différents challenges de la région parisienne, ont donné les résultats suivants :

Association Sportive Française a battu C.A.S. Généraux, par 5 buts à rien.

Red Star Club a battu Stade Français par 4 buts à rien.

Olympique ab attu C.A.P. Gallia Club, par 2 buts à rien.

Racing Club de France et F.E. Club de Levallois, font match nul par 1 but à un.

A.F. de La Garenne Colombes a battu J. A. de St-Ouen, par 3 buts à rien.

S. C. de l'Est a battu A. S. Amicale, par un but à rien.

C. A. de Vitry a battu U. S. A. de Clichy par 3 buts à 2.

C. A. du XIV et C. O. de Billancourt font match nul par un but à un.

Paris Star et Standard A. C., font match nul par 2 buts à 2.

U. S. d'Asnières et Paris Université-Club, font match nul par un but à un.

Hockey

Match de sélection

Les Etrangers ont battu les Nordistes par 5 buts à 2

En dépit du mauvais temps, ce match présenta beaucoup d'intérêt et la plupart des joueurs donnèrent une excellente impression aux sélectionneurs qui assistaient au match.

L'équipe des étrangers, grâce à la ligne de demis Pauli, Windersley et Aguiler et aux avant Selby et Schnadkorst, prit l'avantage et gagna le match par 5 buts à 2.

CHAMPIONNAT DU NORD (2e Série)

A ROUBAIX. — Olympique Lillois (1 B) a batu Racing-Club de Roubaix (1 B) par 10 buts à 0.

Nette supériorité des Lillois parmi lesquels se distinguèrent M. Walker, Neu et R. Mas.

Football-Rugby

A LILLE. — Pour le championnat du Nord, le Racing-Club d'Arras a battu l'Olympique Lillois par 9 points à 6 (3 essais à 2).

Foyer Lillois (1) a battu O. L. (2) par 12 points à zéro.

Basket-Ball

CHAMPIONNAT DU NORD

L'O. Lillois a battu le S. C. de Tourcoing par 10 à 7

Partie jouée devant un nombreux public et sur un terrain complètement détrempé, malgré la boue, la partie fut très amicale, l'O. L. fut légèrement supérieur, mais le ballon très glissant, empêcha les deux équipes de conclure. Le jeu de passe, quoique défectueux, fut très agréable à suivre, les 2 équipes jouant avec le même désir de vaincre. L'arbitrage de M. Blondel, de l'I.C.A.M. fut impeccable et très impartial.

E.S.P. Lille (1) a battu O. L. (1) par 24 à 10, net avantage de E.S.P. qui surclassa surtout l'O.L. En deuxième mi-temps, l'équipe de l'O.L. fut très courageuse et d'ici, les matchs retour fera parler d'elle.

O. L. (3) a battu Foyer Lillois (2) par forfait.

I.C.A.M. (1) a battu R.C.R.(1) par 15 à 16.

E.S.P. Lille (2) a battu I.C.A.M. (5) par 19 à 4.

I.C.A.M. (4) a battu U.N. Lille (2) par 21 à 4.

COUPE PIERRE GAVÉLLE

R.C. Roubaix (2) a battu I.C.A.M. (2) par 12 à 8.

I.C.A.M. (3) a battu A.C. Oran Roubaix (3) par 7 à 0.

Boxe

LE GALA DE ROUBAIX

Une nombreuse affluence a assisté à cette réunion qu'organisait l'Académie des Sports de Roubaix dirigée par le professeur Dubus.

Ce fut dans la coquette salle de la rue de l'Hospice que les combats suivants eurent lieu.

Vanelslande, de Roubaix et Delanghe, d'Hénin-Liétard, font match nul.

Carlier, de Douai et Hublard, de Roubaix, font match nul.

Givanovitch, serbe, vainqueur aux points de Vandenbogaerde, d'Hénin-Liétard.

Tyncke, de Gand et Detré, de Roubaix, font match nul.

Quelques rencontres entre novices encadrèrent ces combats et obtinrent un vif succès.

Hippisme

Courses à Auteuil

1re Course. — 1. A. Bares Vayer, g. 49.00, p. 23.50 ; 2. Lucky F. Williams, p. 25.00.

2e Course. — 1. Despote Bush, g. 288.50, p. p. 43.00 ; 2. Tribord G. Itchel, p. 23.00 ; 3. Adrastus W. Head, p. 14.50.

3e Course. — 1. Boy Prince Delfargueil, g. 577.0, p. 82.50 ; 2. Bassan Parfrement, p. 32.50 ; 3. Barker Salnon, p. 77.50.

4e Course. — 1. Prince Of Wales G. Witchell, g. 39.50, p. 19.0 ; 2. Tam Tam II Wilcock, p. 35.5 ; 3. Fonraud Pelit, p. 38.00.

5e Course. — 1. Babou Haking, g. 15.50, p. 11.0 ; 2. Sooner Atkinson, p 13.00.

6e Course. — 1. Abri G. Witchell, g. 33.00, p. 14.00 ; 2. Rainfall W. Head, p. 15.50 ; 3. Aikerguí R. Head, p. 15.00.

A propos de l'affaire des "cargos français"

LA JUSTICE SUIT SON COURS

Georges Richard, député du Pas-de-Calais, ayant reçu de nombreuses plaintes concernant la société des « Cargos Français », avait posé la question suivante au ministre de la Justice :

« Sous la dénomination « Cargos Français » une organisation financière s'est livrée à la spéculation et même à l'escroquerie; elle a fait de nombreuses victimes parmi la classe moyenne ou ouvrière de la France et principalement dans le NORD, le PAS-DE-CALAIS et la SOMME; par des promesses fallacieuses les économies de nombreuses familles ont été soutirées; une instruction judiciaire est ouverte sur cette affaire depuis environ deux ans; le juge d'instruction conclut dans son rapport à l'accusation de « hausse illicite » et d' « escroquerie ». En effet, les titres achetés 1.190 francs en mai 1920, sont cotés 2[illegible] francs en août dernier et néant aujourd'hui.

» Je demande : 1. pour quelles raisons, malgré toutes ces présomptions, malgré les plaintes nombreuses des victimes de cette escroquerie, malgré le dépôt du rapport du juge instructeur concluant à la culpabilité de certaines personnalités, cette affaire reste en suspens; 2. si le ministre espère que cette affaire va bientôt reprendre son cours et quelle pourrait être approximativement la date du jugement des accusés ? »

Le ministre a répondu :

« D'après les renseignements fournis par M. le Procureur général de Paris, le règlement de l'information a été retardé par la nécessité de procéder à un supplément d'expertise. Il y a lieu de penser que la procédure pourra être prochainement réglée ».

Comme notre région compte, hélas ! pas mal de victimes de cette vaste entreprise, nul doute que nos amis soient heureux de voir qu'enfin l'affaire va suivre son cours et que les puissants et influents personnages, responsables, vont devoir rendre des comptes.

Dans sa maison "électrisée" un cultivateur a été tué

Senlis, 26. — Un court-circuit s'est produit au transformateur électrique placé à Béthancourt, déterminant de graves perturbations dans les compteurs.

Un abonné, M. Anselme Peletier, cultivateur, dont la maison se trouvait fortement électrisée, après avoir été renversé en touchant le bouton de sa porte, est monté dans le grenier de l'habitation pour y prendre son clairon et sonner l'alarme, mais la fatalité voulut qu'à ce moment une décharge plus puissante que les précédentes le renversât à terre et le tuât net.